

POUR UNE CULTURE DE LA VIE

J'ai l'honneur ou le malheur de défendre la dignité de la personne humaine sans condition ni compromission. Dans le débat actuel sur l'euthanasie, cela me vaut d'être traité d'intégriste et d'ayatollah. Certains ne supportent pas que la dignité humaine ne soit en rien diminuée quand la personne n'est pas encore née, qu'elle est malade, handicapée ou mourante. J'affirme que la dignité de la personne humaine demeure pleine et entière du premier instant jusqu'à la toute fin de son existence. Elle est inviolable parce qu'il s'agit d'une personne humaine, tout simplement.

Que les lois humaines le permettent ou pas, au plus intime de la conscience, la loi morale naturelle commande de ne pas tuer, de respecter la vie humaine et de défendre les êtres les plus fragiles. J'ai tenu un tel discours devant la *Fédération canadienne des sociétés de médecins catholiques*. J'ai ensuite abordé la question en entrevue avec Jean-Luc Mongrain en ne me limitant pas à un point de vue pastoral de responsable religieux, car on vous sert immédiatement le slogan que « la religion des uns ne doit pas devenir la loi des autres ». J'ai donc argumenté surtout d'un point de vue rationnel recevable en principe par tous.

Le jour où on met une condition au respect de la personne humaine, la société perd son fondement éthique et la porte est ouverte à tous les abus des plus forts sur les plus faibles. Le jour où l'on dit que l'enfant dans le sein de sa mère doit être respecté et défendu à la condition d'être en santé et de ne pas menacer la santé de la mère, à la condition d'avoir été conçu au bon moment, d'être attendu et désiré, ce jour-là commence la violation des droits humains, même si la loi d'un pays autorise le choix de l'avortement et de l'euthanasie. La dignité humaine n'est pas une marchandise qu'on peut troquer en échange d'autre chose. C'est vous et moi comme personne. C'est le fondement moral de notre civilisation.

Ce fondement est contesté de nos jours et remplacé par les désirs subjectifs et passagers des individus. Certains pensent que la souffrance en fin de vie justifie une demande d'euthanasie. Elle justifie seulement une demande d'accompagnement médical pour la soulager. Certains m'accusent de ne pas deviner la détresse des femmes qui ne choisissent jamais à la légère l'avortement. Soyez certains que je compatis à cette souffrance extrême. Raison de plus pour ne pas banaliser l'avortement comme simple procédure médicale sans encadrement juridique.

En cette semaine de la famille, il importe de réfléchir sur l'avenir de notre société et de souhaiter un renouveau culturel axé sur une culture de la vie. Les 30 000 Québécois avortés annuellement ne pourraient-ils pas être accueillis dans des foyers d'adoption?

Outre la valeur intrinsèque de la vie humaine à sauvegarder, tout le monde reconnaît le besoin de main-d'œuvre et l'insuffisance de l'immigration pour combler les postes dans les années à venir.

Certains éditorialistes s'insurgent avec mépris contre le gouvernement fédéral qui, heureusement, ne projette pas d'inclure l'avortement dans le plan du G8 pour la santé des mères et des enfants des pays du Tiers-Monde. Il évite ainsi d'étendre nos mœurs à d'autres cultures et surtout d'imposer une mentalité néo-colonialiste à des nations qui sont respectueuses de la vie. N'est-ce pas nous qui sommes maintenant un « pays en voie de développement » du point de vue de la dignité de la personne humaine? L'esprit communautaire qui anime beaucoup de ces peuples est pourtant aussi présent chez nous. C'est à cet esprit qu'il nous faut puiser afin de soutenir les êtres les plus fragiles de notre société.